

Compte-rendu de l'assemblée publique de consultation, tenue lundi le 6 février 2017 à la salle municipale, de 19 h 30 à 19 h 45.

Sont présents:

Représentants municipaux présents:	Madame Messieurs	Caroline Pelletier Yannick Trépanier Denis Bergeron Marcel Larochelle
Est absente :	Madame	Mireille Brûlé
Est absent :	Monsieur	Yvon Martel

Aucune autre personne présente

La séance est ouverte à 19 h 30 par le maire, Monsieur Louis Hébert, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

23-2017

Résumé de la consultation.

Monsieur le Maire Louis Hébert a souhaité la bienvenue et présenté le projet de règlement en ces points :

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Valère a adopté le règlement de zonage numéro 120-89;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 350-2016 amendant le règlement de zonage numéro 120-89 concernant l'ajout des dispositions relatives aux élevages à forte charge d'odeur conformément au Schéma d'aménagement de la MRC d'Arthabaska;

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 200 édictant le Schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, deuxième génération, est entré en vigueur le 4 avril 2006;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité souhaite adopter un règlement de concordance concernant les dispositions sur les élevages à forte charge d'odeur contenues dans le Schéma d'aménagement;

**ATTENDU QUE** dans ces circonstances la municipalité souhaite intégrer les dispositions concernant les élevages à forte odeur à son règlement de zonage;

**ATTENDU QUE** la procédure d'adoption a été régulièrement suivie;

**ATTENDU QU'**il n'a eu aucune opposition et question sur la présentation du règlement des personnes présentes.

La consultation est levée à 19 h 45.

---

Louis Hébert  
Maire

---

Jocelyn Jutras,  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier



29-2017 Adoption du règlement numéro 352-2017 pour fixer le taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2017 et les conditions de perception.  
Il est proposé par Caroline Pelletier et appuyé par Marcel Larochelle que le conseil de la municipalité de Saint-Valère adopte le règlement numéro 352-2017 pour fixer le taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2017 et les conditions de perception, lequel est placé en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

30-2017 Adoption du règlement numéro 353-2017 pour fixer le taux des taxes pour la tarification des cours d'eau Rivière-Noire branches 21, 22, 23, 23-A, 24, 29, 32 et 35.  
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Marcel Larochelle que le conseil de la municipalité de Saint-Valère adopte le règlement numéro 353-2017 pour fixer le taux des taxes pour la tarification des cours d'eau Rivière-Noire branches 21, 22, 23, 23-A, 24, 29, 32 et 35, lequel est placé en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrante.

31-2017 Autorisation de vente pour défaut de paiement de taxes – Transmission de la liste des propriétés à la MRC d'Arthabaska.

**ATTENDU QUE** la transmission d'un dernier avis, par courrier recommandé, aux propriétaires ayant des taxes dues pour les années antérieures à 2017;

**ATTENDU QUE** selon l'article 1023 du Code municipale du Québec, « Le secrétaire-trésorier de la municipalité locale, s'il en reçoit l'ordre du conseil, doit transmettre, au bureau de la municipalité régionale de comté (MRC), un extrait de l'état des immeubles à être vendu par le secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté, tel qu'approuvé par le conseil ».

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Caroline Pelletier qu'il est résolu :

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Saint-Valère autorise la transmission de cet extrait à la MRC d'Arthabaska;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Saint-Valère autorise le directeur-général et secrétaire-trésorier à retirer le (les) dossier(s) dont des paiements auront été effectués avant la date de transmission à la MRC d'Arthabaska;

**QUE** le conseil municipal de la municipalité de Saint-Valère désigne monsieur Jocelyn Jutras à agir comme représentant de la municipalité pour enchérir sur les immeubles ci-dessus mentionnés lors de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le jeudi 8 juin 2017.

32-2017 Demande de remboursement subvention essence.

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU QUE** la municipalité a respecté les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

32-2017

Demande de remboursement subvention essence. (suite)

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Yvon Martel que le conseil autorise la demande de remboursement de la subvention dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ). La demande concerne des travaux dans le rang 8 pour un montant de 199 496 \$ et la construction du bâtiment fonctionnel section ainée et jeune pour un montant de 100 000 \$. Il est également résolu:

**QUE** la municipalité a respecté les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la municipalité est la seule responsable et a dégagé le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**QUE** la municipalité a approuvé le contenu et envoyé au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**QUE** la municipalité a atteint le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la municipalité a informé le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui a été apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

**QUE** la municipalité atteste par la présente résolution comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

33-2017

Demande de subvention essence pour les rangs 8 et 11.

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Mireille Brûlé que le conseil autorise la demande de subvention dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ). La demande concerne des travaux dans le rang 8 pour un montant de 130 000 \$ et des travaux dans le rang 11 pour un montant de 165 346 \$. Il est également résolu:

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

33-2017

Demande de subvention essence pour les rangs 8 et 11 (suite).

**QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

34-2017

Correction de la résolution 247-2015 concernant cours d'eau Hébert et l'ajout des branches 1, 1-A et 2.

Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Yannick Trépanier que le conseil annule la résolution 247-2015 concernant la demande de nettoyage du cours d'eau Hébert fait par la Ferme Valayre inc., représentée par monsieur Louis Hébert. Le conseil autorise le nettoyage du cours d'eau Hébert ainsi que ses branches 1, 1-A et 2 suite à l'analyse de monsieur Pascale Grégoire, technicien en cours d'eau de la MRC d'Arthabaska. L'acte de répartition sera fait par bassin versant.

35-2017

Départ à la retraite de monsieur Yvon Pellerin.

Il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Yvon Martel que le conseil accepte la lettre de départ à la retraite de monsieur Yvon Pellerin en date du vendredi 13 janvier 2017. Selon la disponibilité de monsieur Pellerin, un montant de 20 \$ de l'heure sera payé à forfait pour dépanner la municipalité, s'il y a lieu.

36-2017

Autorisation paiement contribution 2017 CRSBP.

Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Denis Bergeron que le conseil autorise le paiement de la contribution au Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. (CRSPB CQLM) au coût de 5,02 \$ par citoyen et les frais de soutien informatique de 502,31 \$ pour un total de 7 612,25 \$ plus les taxes applicables.

37-2017

Modification entente location garage.

Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Denis Bergeron que le conseil autorise le maire monsieur Louis Hébert et le directeur-général et secrétaire-trésorier monsieur Jocelyn Jutras à signer la modification du contrat de bail de location du garage, situé au 689, rang 11 avec monsieur Yvon Pellerin afin d'éclaircir certains points.

- 38-2017 Demande de la FADOQ pour un ajout d'un jeu de « Shuffleboard ».  
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Yvon Martel que le conseil autorise les dépenses reliées à l'ajout d'un deuxième jeu de « Shuffleboard » à la section des aînés du bâtiment multifonctionnel suite à la demande des membres de la FADOQ estimé au montant 2 200 \$ plus frais et taxes.
- 39-2017 Bâtisse autorisation pour la modification de la descente du sous-sol.  
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Mireille Brûlé que le conseil autorise les dépenses reliées aux modifications de la descente de sous-sol chambre des jours afin qu'elle soit complètement fermée qu'elle ait un toit en métal et des murs en déclin de bois (Canexel).
- 40-2017 Autorisation dépenses addenda bâtisse.  
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Marcel Larochelle que le conseil autorise les dépenses déposées par la firme d'architecte Bourassa Maillé en date du 23 janvier 2017 suite à des modifications au montant de 28 912,39 \$ plus taxes. Le montant majeur est la modification soit l'agrandissement du rangement extérieur.
- 41-2017 Facture incendie 2016 route 161.  
Il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Denis Bergeron que le conseil annule la facture envoyée à Ferme Belvin s.e.n.c. dans le cadre d'un feu sans permis qui a nécessité l'intervention de la RISIB. Le conseil autorise le paiement de la facture d'intervention à la RISIB.
- 42-2017 Autorisation signature demande subvention programme Emplois d'été Canada.  
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Marcel Larochelle que le conseil autorise le directeur-général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras, à présenter et à signer une demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral « Emploi d'été Canada 2017 » pour les activités du camp de jour estival des enfants.
- 43-2017 Achat de sable pour entretien chemin d'hiver.  
Il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Denis Bergeron que le conseil autorise l'inspecteur monsieur Yvan Verville de faire l'achat supplémentaire de sable pour le déglacage des routes pour la saison hivernale 2016-2017.
- 44-2017 Autorisation de dépenses pour la Fête des voisins 2017 (samedi 10 juin 2017).  
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Mireille Brûlé que le conseil autorise les dépenses pour l'organisation de la « Fête des voisins » 2017 qui se tiendra le samedi 10 juin 2017 au parc municipal.
- 45-2017 Autorisation dépenses formation FQM.  
Il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Denis Bergeron que le conseil autorise l'inscription et les dépenses pour les membres du conseil afin de suivre la formation « Les relations de travail et la gestion des conflits » qui se tiendra à Saint-Louis-de-Blandford le 25 mars prochain.
- 46-2017 Salaire et conditions enlèvement de la neige pour les employés de la fin semaine.  
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Yvon Martel que le conseil autorise les conditions suivantes pour les employés à temps partiel de fin semaine, soit un taux horaire de 17 \$ de l'heure, le nombre d'heures minimum payées sera de 4 heures pour une sortie et si l'employé sort plus d'une fois dans la même journée, il sera payé à taux horaire après 4 heures travaillées. Un montant de 50 \$ est attribué à la personne chargée de la surveillance de fin de semaine et deux heures à taux horaire sont attribuées pour la vérification des chemins, les frais de déplacement seront calculés selon la liste de déplacement qui fait partie intégrante de la résolution.

- 47-2017 Annonce dans le bottin de l'Exposition de Victoriaville.  
Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Denis Bergeron que le conseil autorise de faire paraître l'annonce d'un ¼ de page dans le bottin de l'Exposition agricole de Victoriaville pour l'année 2017 au montant de 110 \$ plus les taxes applicables.
- 48-2017 Autorisation pour une conférence à l'amiable dans le dossier de réfection du rang 11, secteur village.  
Il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Yannick Trépanier que le conseil autorise M<sup>e</sup> Jean Gagné à entreprendre les démarches auprès de la Cour supérieure pour une conférence de règlement à l'amiable dans le dossier projet de réfection du rang 11, secteur village.
- 49-2017 Demande de contribution 2017 de l'AFÉAS.  
Il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Caroline Pelletier que le conseil autorise une contribution de 50 \$ dans le cadre des activités entourant la « Journée de la femme » présentées par l'Aféas Centre-du-Québec qui se tiendront le vendredi 10 mars 2017.
- 50-2017 Demande d'acquisition de l'ancien rang 11 par monsieur Michel Fortier.  
Il est proposé par Caroline Pelletier et appuyé par Yannick Trépanier que le conseil met à l'étude la demande de monsieur Michel Fortier pour l'acquisition d'un résidu de l'ancien tracé du rang 11.
- 51-2017 Autorisation d'une diffusion cinéma en plein-air.  
Il est proposé par Caroline Pelletier et appuyé par Yannick Trépanier que le conseil autorise la tenue d'un événement familial lors de la soirée cinéma extérieure et autorise également les dépenses reliées à ces activités.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes:

26-2017, 33-2017, 34-2017, 35-2017, 36-2017, 38-2017, 39-2017, 40-2017, 41-2017, 42-2017, 43-2017, 44-2017, 45-2017, 46-2017, 47-2017, 48-2017, 49-2017, 51-2017

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6<sup>e</sup> jour du mois de février deux mil dix-sept.

Le directeur général  
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

- 52-2017 Clôture de la séance.  
Il est proposé à 21 h 15 par Caroline Pelletier que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord. En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

---

Louis Hébert  
Maire

---

Louis Hébert  
Maire

---

Jocelyn Jutras,  
Directeur général et secrétaire-trésorier